

**AREMCO GRAPHI-BOND 551-RN - GRAPHI-BOND 551-RN**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : AREMCO GRAPHI-BOND 551-RN  
Code du produit : GRAPHI-BOND 551-RN

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Colle Céramique base Graphite - collage Graphite, Carbone  
Tenue jusqu'à 2985°C sous vide ou atmosphère réductrice

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : POLYTEC FRANCE.  
Adresse : Technosud II - Bât A - 99 rue Pierre Semard.92320.CHATILLON.FRANCE.  
Téléphone : +33 (0)1 49 65 69 00. Fax : +33 (0)1 57 19 59 60.  
info@polytec.fr  
www.polytec.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.**

Société/Organisme : INRS / ORFILA / www.centres-antipoison.net.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H226).

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Cancérogénicité, Catégorie 1A (Carc. 1A, H350).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 2 (STOT SE 2, H371).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H335).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS02



GHS05



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 231-955-3 GRAPHITE  
CAS 9039-25-2 PHENOLIC RESIN  
EC 238-878-4 CRYSTALLINE QUARTZ

Étiquetage additionnel :

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H350 Peut provoquer le cancer .  
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (par inhalation, par ingestion, par contact avec la peau).

**AREMCO GRAPHI-BOND 551-RN - GRAPHI-BOND 551-RN**

EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
Conseils de prudence - Prévention :	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières et vapeurs.
Conseils de prudence - Intervention :	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau avec beaucoup de savon. Dans tous les cas, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin/physicien.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Conseils de prudence - Stockage :	
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient fermé de façon étanche. Tenir au frais.
Conseils de prudence - Elimination :	
P501	Éliminer le récipient et le produit selon les normes en vigueur dans le pays d'exploitation.

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges****Composition :**

Pour la résine phénolique, la phrase H371 s'applique au sang, reins, poumons, organes reproducteurs, le foie, les muqueuses, la rate, le tube digestif, les voies respiratoires supérieures, la peau, les yeux, le système nerveux central, le pancréas.

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 7782-42-5 EC: 231-955-3  GRAPHITE	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	[1]	40 <= x % <= 60
CAS: 9039-25-2  PHENOLIC RESIN	GHS05, GHS08, GHS02 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Carc. 1A, H350 STOT SE 2, H371	[2]	40 <= x % <= 60
CAS: 14808-60-7 EC: 238-878-4  CRYSTALLINE QUARTZ	GHS08 Dgr STOT RE 1, H372	[1]	x % < 2.0

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

**Informations sur les composants :**

La résine phénolique contient moins de 21.0% de Méthanol (CAS: 67-56-1), moins de 12.0% de Phénol (CAS: 108-95-2), moins de 7.0% d'Ethanol (CAS: 64-17-5) et moins de 2.0% de Formaldéhyde (CAS: 50-00-0).

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

[2] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

**AREMCO GRAPHI-BOND 551-RN - GRAPHI-BOND 551-RN**

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des premiers secours**

**En cas d'inhalation :**

Transporter la personne exposée à l'air frais et s'assurer que la victime respire. Si elle ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une respiration artificielle ou fournir de l'oxygène par du personnel qualifié. Desserrer les vêtements serrés (col, cravate, ceinture). Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer les yeux sous eau courant pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes et soulevant de temps en temps la paupière supérieure et inférieure. Retirer toute lentille de contact. Demander une aide médicale immédiate, de préférence auprès d'un ophtalmologiste.

**En cas de contact avec la peau :**

Immédiatement retirer l'excès de produit de la peau à l'aide d'un linge sec puis laver à l'eau et au savon pendant au moins 5 minutes.

Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver soigneusement avant réutilisation.

Si une irritation apparaît ou persiste, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche à l'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir sauf sur instruction médicale. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les conditions pré-existantes impliquant les organes cibles mentionnés dans cette fiche de données de sécurité comme étant à risque peuvent être aggravées par une surexposition à ce produit. Une exposition répétée ou prolongée au formaldéhyde peut causer sensibilisation cutanée, une dermatite ou autres réactions allergiques. Le degré de sensibilité varie selon les individus.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Inflammable.

En cas d'incendie ou si chauffé, une augmentation de pression se produira et le conteneur risque d'éclater, avec le risque d'explosion ultérieure. Les ruissellements vers les égouts peuvent créer un risque d'incendie ou d'explosion.

**5.1. Moyens d'extinction**

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- dioxyde de carbone (CO2)
- poudres

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable jusqu'à des sources d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

**AREMCO GRAPHI-BOND 551-RN - GRAPHI-BOND 551-RN****5.3. Conseils aux pompiers**

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne de la zone entourant l'incident. Aucune action ne doit être réalisée impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Déplacer les conteneurs de la zone de feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour maintenir les conteneurs exposés au feu au frais.

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome (SCBA) et un masque facial complet fonctionnant en mode pression positive.

**RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter des lunettes de protection résistant aux produits chimiques, des vêtements de protection couvrant tout le corps, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc. Utiliser un respirateur approuvé NIOSH lorsque la ventilation est inadéquate. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Couper toutes les sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillard. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Pour les non-secouristes**

Éliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.

Éviter d'inhaler les vapeurs.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Prévenir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou systèmes d'égouts.

Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau, nappes phréatiques, sous-sols ou espaces confinés.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Arrêter la fuite si cette action ne présente aucun risque. Éloigner les conteneurs de la zone de déversement. Absorber le liquide avec un matériau liant (sable, diatomite, liants universels et sciure de bois). Éliminer le matériel contaminé conformément aux normes locales, régionales et nationales. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des outils anti-étincelles et un équipement anti-déflagrant. Ne pas rincer avec de l'eau ou des agents nettoyants aqueux.

Éliminer via une entreprise ou personne agréée spécialisée en élimination des déchets.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un emballage alternatif approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

**Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Conserver et utiliser loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant (ventilation, éclairage et matériel de manutention). Utiliser des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie/explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert en mettant à la terre les conteneurs et équipements avant le transfert du matériel.

**AREMCO GRAPHI-BOND 551-RN - GRAPHI-BOND 551-RN****Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire et fumer. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Porter un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et traité. Éviter l'exposition. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas entrer dans les zones de stockage et les espaces confinés sauf s'ils sont correctement ventilés.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

**Stockage**

Ne pas stocker au-dessus de 10°C (50°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le conteneur d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles, de la nourriture et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Tenir à distance des matériaux oxydants. Conserver le récipient bien fermé et scellé jusqu'au moment de l'utiliser. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants sans étiquette. Procéder à un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
7782-42-5	2 (R) mg/m3				
14808-60-7	0.05 mg/m3	-	-	-	R

- France (INRS - ED984 :2016) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
7782-42-5	-	2 A	-	-	-	25
14808-60-7	-	0.1 A	-	-	-	25

Méthanol CAS : 67-56-1 (\*)

VME = 270 mg/m3

Ethanol CAS : 64-17-5

VME = 960 mg/m3

Formaldéhyde CAS : 50-00-0

VME = 0.30 ppm

Phénol CAS : 108-95-2

VME = 19 mg/m3

**8.2. Contrôles de l'exposition**

L'OSHA régule les expositions au formaldéhyde à une concentration égale ou supérieure à 0,5 ppm en tant que risque potentiel de cancer et requiert une surveillance des expositions égales ou supérieures à 0,5 ppm sur une moyenne pondérée sur 8 heures. Un lieu de travail ou une surveillance biologique peuvent être nécessaires pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et / ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire.

Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer ou d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des méthodes appropriées doivent être utilisées pour éliminer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les fontaines oculaires et les douches de sécurité sont proches du lieu de travail.

**AREMCO GRAPHI-BOND 551-RN - GRAPHI-BOND 551-RN****Contrôles techniques appropriés**

À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de process, une ventilation par aspiration locale ou d'autres techniques de contrôles visant à maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou légales. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous des limites d'explosivité inférieures.

Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Porter des lunettes de protection résistant aux produits chimiques.

**- Protection des mains**

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Type de gants conseillés :

- Néoprène® (Polychloroprène)

- Gants en caoutchouc

**- Protection du corps**

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Porter des vêtements de protection couvrant le corps tels qu'un tablier résistant aux produits chimiques. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

**- Protection respiratoire**

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ceux-ci doivent porter un appareil respiratoire à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome anti-poussière approuvé de type NIOSH.

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique :	Pâteux.
Couleur :	Noir
Odeur :	alcool-phénolique

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH :	Non précisé.
	Neutre.
pH en solution aqueuse :	7.0 - 9.0
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Point d'éclair :	26.67 °C.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	1.56

**AREMCO GRAPHI-BOND 551-RN - GRAPHI-BOND 551-RN**

Hydrosolubilité :	Insoluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.
% COV :	19 %
Température d'ébullition :	65.556 °C

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

Ce mélange qui n'est pas classé comme explosible, peut néanmoins présenter en pratique des propriétés explosives lorsqu'il est chauffé dans une ambiance suffisamment confinée.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Éviter toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, percer, broyer ou exposer les conteneurs à la chaleur ou à des sources d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Éviter le contact ou la contamination avec des oxydants forts, des acides ou des phénols modifiés (résorcinols, crésols, par exemple) et les isocyanates.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux n'est censé se former.

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1. Substances****Toxicité aiguë :**

L'exposition au formaldéhyde peut provoquer une irritation temporaire du nez et de la gorge et peut entraîner des troubles respiratoires. Des troubles respiratoires préexistants peuvent également être aggravés par l'exposition. Des études ont rapporté que les asthmatiques ne réagissaient pas différemment des individus en bonne santé à des concentrations atteignant 3 ppm.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Une exposition répétée ou prolongée au formaldéhyde peut provoquer une sensibilisation de la peau, une dermatite ou d'autres réactions allergiques. Le degré de sensibilité varie selon les individus.

**11.1.2. Mélange****Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Les effets par contact cutané ne sont pas connus. Le produit pourrait être irritant.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Ce produit devrait être irritant pour les yeux.

**Cancérogénicité :**

Le CIRC et le NTP classifient le formaldéhyde comme cancérogène en raison des cancers du système respiratoire supérieur et leucémie. L'OSHA réglemente le formaldéhyde en tant que cancérogène potentiel pour des expositions égales ou supérieures à 0,5 ppm.

**Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

CAS 14808-60-7 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

**AREMCO GRAPHI-BOND 551-RN - GRAPHI-BOND 551-RN**

**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- Quartz (CAS 14808-60-7): Voir la fiche toxicologique n° 232.

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**12.2.1. Substances**

GRAPHITE (CAS: 7782-42-5)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Traiter conformément aux législations en vigueur.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

**14.1. Numéro ONU**

1133

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

UN1133=ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

- Classification:



3

**14.4. Groupe d'emballage**

I



**AREMCO GRAPHI-BOND 551-RN - GRAPHI-BOND 551-RN****14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	3	F1	I	3	33	500 ml	-	E3	1	D/E

IMDG	Classe	2°Etiqu.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	3	-	I	500 ml	F-E,S-D	-	E3

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	3	-	I	351	1 L	361	30 L	A3	E3
	3	-	I	Forbidden	Forbidden	-	-	A3	E3

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune donnée n'est disponible

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

**- Informations relatives à l'emballage :**

Aucune donnée n'est disponible.

**Produit soumis à une limitation d'emploi : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006.**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :**

N° TMP	Libellé
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.
25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**AREMCO GRAPHI-BOND 551-RN - GRAPHI-BOND 551-RN**

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

**Abréviations :**

CMR :Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

GHS05 : Corrosion.

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS08 : Danger pour la santé.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.